au secrétariat de Valence, deux missionnaires qui reviennent du Soudan, assurant que le Mahdi a proclamé la guerre sainte contre les Italiens.

Rome, 26 décembre. — La *Fanfulla* dément la nouvelle donnée par le *Don-Quichotte*, que le gouvernement italien avait adressé au gouvernement russe, des remontrances au sujet d'une prétendue expédition de troupes russes, organisée pour venir en aide aux Abyssins.

## CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

### Une recrudescence des Etats-Unis — Déclarations officieuses

Londres, 26 décembre. — On télégraphie de Washington :

« Le sénateur Gray, un ami intime de M. Cleveland, a informé le directeur du *World* que le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas l'intention de s'arrogeer le droit de déclarer la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique, mais qu'il avait cherché à sauvegarder si l'Angleterre, sous le prétexte d'une dispute de frontière, ne cherchait pas à agrandir sa colonie aux dépens du Venezuela.

» M. Gray a déclaré que les Etats-Unis n'avaient aucun droit d'intervenir dans une dispute de bonne foi entre le Venezuela et la Grande-Bretagne, et qu'il croyait même que dans un différend de ce genre, la doctrine de Monroë n'était pas applicable.

» Cependant, si le rapport de la commission d'enquête prouvait le contraire, les Etats-Unis auraient alors à décider s'il y a lieu de laisser une petite République faible à la merci d'un puissant adversaire. »

New-York, 26 décembre. — Le président Cleveland a désigné M. E. Philps et M. Robert Lincoln pour faire partie de la commission du Vénémela.

Tous deux ont rempli les fonctions d'ambassadeurs des Etats-Unis en Angleterre. M. Philps pendant la première présidence de M. Cleveland et M. Lincoln, sous la présidence de M. Harrison.

## LA BELGIQUE

### Fête Franco-Belge à Bruxelles

*(De notre correspondant particulier).*

Bruxelles, 26 décembre. — Ce soir a eu lieu à Bruxelles une fête franco-belge organisée au profit des pauvres secours par l'Union belge de Paris et de ceux secours par l'Union française de Bruxelles.

Cette fête s'est donnée au Pôle Nord ressuscité. On sait qu'il y a un an et demi le premier Pôle Nord fut dévoré par un incendie.

Aujourd'hui le Pôle Nord renaît de ses cendres, il est beaucoup plus vaste que le premier et occupe tout le pavillon des Halles Centrales.

La construction actuelle, confiée à M. Charlier et Chambon a été faite dans des conditions telles que tous les risques d'incendie peuvent être évités.

Au point de vue décoratif, on ne pourrait imaginer quelque chose de plus parfait, malgré la sobriété de la conception de l'auteur.

L'éclairage du pole Nord est entrepris par la Société anonyme belge d'éclairage, système Benayroume. Cette Société ne pouvait trouver un meilleur champ d'inauguration et, grâce à elle, le Palais de glace est devenu aussi un palais de lumière.

Prenant pour auxiliaire la Société Auer, avec laquelle elle marche de concert, la Société Benayroume a pu nous donner le spectacle d'un éclairage féerique, que l'on n'avait jamais obtenu jusqu'ici.

La fête franco-belge avait attiré dans l'après-midi un public aussi nombreux que choisi.

L'élite de la colonie française se trouvait là, ayant à sa tête M. le comte de Montalant, ministre de France, avec tout le personnel de la légation.

Au point de vue belge, un grand nombre de personnages revêtus de mandats politiques avaient tenu à honneur de participer également à la solennité.

A 5 heures 10, le roi Léopold a fait son entrée, suivi de nombreux personnages de sa cour.

Il a été reçu sous le péristyle par le ministre de France, M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, M. Wygaers, président du comité, organisateur, M. Holland, président de la Chambre de commerce française, M. Duchesne, président de l'Union française de Bruxelles et M. Robert, président de l'Union belge de Paris, ainsi que par la direction et l'administration du nouveau Pole Nord.

Le roi a été complimenté d'abord par le comte de Montalant, à qui il répondit en exprimant le plaisir qu'il éprouvait de présider une fête de bienfaisance dont devient bénéficier à la fois les enfants de la France et de la Belgique, deux mêmes amitiés.

Le roi a été ensuite conduit au premier étage où il s'est assis entre M. de Montalant et M. Buls, pour assister à la représentation donnée en son honneur.

Il y a eu d'abord une scène de patinage très remarquable, donnée par Mlle Marguerite de Rosière et M. Georges Fréal, puis sur la scène, des poses plastiques par Mlle Suzanne Duvernois, au nombre desquelles, celle intitulée : *l'Union fait la force*, et représentant la Belgique appuyée sur un lion et brandissant un drapeau, a été redemandée par le roi aux acclamations de la *Brabançonne*.

Enfin, Mlle Christine de Lancray et son écuyer ont présenté des chevaux patineurs qui ont charmé Sa Majesté.

Le roi s'est ensuite fait présenter successivement les différents artistes qui avaient participé à la représentation, puis il a complimenté M. Charles Solland ; M. Wygaers, président de l'Union belge et le président de l'Union française.

A l'issue de cette première solennité, un banquet a réuni Grand-Hôtel 400 organisateurs de la fête, les commissaires et les artistes qui avaient prêté leur concours.

A 8 heures du soir, le Pôle-Nord a rouvert ses portes, et pendant toute la soirée, mêmes œuvres et cette fois la foule a envahi complètement le vaste vaisseau, malgré l'élévation du prix d'entrée.

Les dames artistes se sont prodiguées pour vendre à des prix fantastiques les programmes, des cigares, des fleurs, des papillons, etc.

Une animation extraordinaire a régné au Pôle Nord jusqu'à minuit.

La représentation en elle-même a obtenu un succès colossal et la recette a été des plus fructueuses au profit des deux œuvres de l'Union Belge et de l'Union française.

### Le drame du Café des Boulevards

Bruxelles, 26 décembre. — Il se confirme que les déclarations faites au parquet par la jeune fille en traitement à l'hôpital de Saint-Josse-ten-Noode sont exactes. Le meurtrier s'appelait réellement Pierre Schöne, sa maîtresse, Gertrude Van Zoen. Une seule inexactitude à rectifier : Gertrude est née à Zutten (Hollande) et non Arnheim.

M. le photographe Sadine a, par ordre du parquet, portraituré le cadavre de Schöne et Gertrude Van Zoen sur son lit d'hôpital. Gertrude Van Zoen est maintenant atteinte de la jaunisse. C'est la conséquence de l'empoisonnement. Mais sauf cette légère complication, l'état de la malade est aussi satisfaisant que possible. On laisse toujours la pauvre fille dans l'ignorance de la mort de son amant. Gertrude s'informe fréquemment de l'état de Pierre Schöne ; on s'efforce naturellement de la rassurer.

La malade a encore subi un long et rude interrogatoire. Elle a répondu avec la plus grande lucidité aux questions qui lui étaient posées. De ce nouvel interrogatoire il résulte que Gertrude était servante dans un café à Cologne quand elle a connu Schöne. Celui-ci a tenté l'impossible pour obtenir de ses parents une autorisation à son mariage avec Gertrude. Les parents, à la fin, lui ont tout simplement coupe les vivres, espérant ainsi mettre un terme à une liaison qui leur était odieuse. Schöne était artiste sculpteur mais l'avoue dit. Dans les moments de loisir il faisait de la photographie. Le chloral hydraté qu'il a employé pour se donner la mort et essayer de la donner à sa maîtresse était un produit dont il se servait dans l'exercice de son métier de photographe amateur.

## Faits divers Télégraphiques

*(De nos correspondants spéciaux)*

**SUICIDE DANS UN FIACRE.** — Paris, 26 décembre. — Ce matin, vers neuf heures et demie, un homme âgé d'environ quarante-cinq ans, prenait, à l'angle du boulevard Sébastopol et de la rue de Rivoli, une voiture de place pour se faire conduire rue de Lancry. Arrivé à l'endroit où le fiacre passait rue de Rennes, à la hauteur de la rue de Vaugirard, une détonation retentit : le cocher sentit à bas de son siège, ouvrit la portière et trouva son voyageur étendu sur les coussins, la tempe droite trouée d'une balle de revolver. L'arme dont s'était servi le désespéré était tombée à son pied.

Un gardien de la paix fit conduire le blessé à l'hôpital Laënnec, mais tous les soins furent inutiles. Le malheureux expira quinze une demi-heure après avoir pénétré dans l'hôpital.

Dans ses vêtements, on a trouvé une lettre sans souscription, disant en substance : « On m'accuse parmi les morts du mort. Je pardonne à tous. Il n'y a qu'un homme que je haisse, c'est M.... (ici le nom d'un fonctionnaire des chemins de fer de l'Etat) qui m'a empêché de me relever.

Sur une feuille de papier timbre qui accompagnait la lettre, étaient écrits ces mots : « Mme veuve X...., ma belle-mère, m'a volé 40,000 francs. C'est elle qui me pousse à cet acte de désespoir, ainsi qu'un de nos anciens, ancien chef de musique. » La signature était illisible.

Le suicidé se nommait Emile Bressy : il était âgé de 38 ans et demeurait 159, rue de Rennes, dans un hôtel garni.

M. Bressy s'est lui juste à l'heure où il devait opérer, à la mairie du 10e arrondissement, son mariage avec Mlle Marie G..., dont les parents habitent rue du Cardinal-Lemoine.

Une partie des invités se trouvaient rue de Rennes, au domicile de Bressy, attendant le marié, qu'ils sont allés reconnaître au dépôt mortuaire de l'hôpital Laënnec.

Le fonctionnaire des chemins de fer de l'Etat, dont il était question dans la lettre laissée par le suicidé, M. A..., a été entendu cet après-midi par le commissaire de police.

Il...a déclaré que Bressy était très exalté et que c'est sous l'impression de certaines pertes d'argent qu'il a dû se suicider.

**JETÉ A LA SEINE.** — L'attention des passants était attirée ce matin, vers cinq heures, sur le quai du Louvre, par les cris d'un inconnu qui, tombé à l'eau, du parapet du pont Neuf, cherchait à nager et à lutter contre le courant. On lui passa des cordes et on parvint à le sauver au moment où ses forces commençaient à le trahir. Conduit immédiatement au commissariat du quai de l'Horloge, cet individu a fait à M. Dhers le récit suivant :

« Je me nomme Dominique Chaussivert, je passais sur le pont Neuf lorsque je fus assailli par deux individus qui, s'étant précipités sur moi, me bâillonnèrent et commencèrent à pratiquer des mouvements en me renversant en arrière. Ces deux individus, après m'avoir enlevé un portefeuille contenant 2500 fr., m'ont jeté à la Seine. »

Il paraît avoir été assez difficile de sauver quelqu'un cette année.

**UN ANCIEN POLICIER CONDAMNÉ POUR DIFFAMATION.** — Paris, 26 décembre. — La 9e chambre correctionnelle de la Seine a condamné M. Guyot, à amende et 30 fr. de dommages-intérêts, pour diffamation envers Rossignol, qui a organisé dans une péniche sur la Marne, une espèce de musée où il expose des photographies obscènes.

La condamnation a eu lieu pour diffamation et violation de secret professionnel sur la plainte de deux personnes dont les photographies avaient été exposées dans ce musée.

# Dernière Heure

## LA RÉVOLTE CUBAINE

### Une bataille au milieu des flammes

New-York, 26 décembre. — Des dépêches arrivées aujourd'hui de la Havane donnent des détails sur un combat qui semble avoir eu lieu près de Matanzas.

Pendant l'action, les deux partis ont été entourés par une véritable muraille de flammes, par l'incendie des plantations de cannes à sucre.

La fumée était si épaisse que les adversaires se sont plusieurs fois perdus de vue. La bataille a eu un résultat que plus furieuse.

La tactique des insurgés était de mettre en retraite chaque fois qu'ils étaient pressés un peu vivement par les troupes.

Cette manœuvre a obtenu un plein succès, car malgré leurs charges répétées à travers la fumée les troupes régulières n'ont pu obtenir aucun résultat.

Une colonne de Cubains a tenu l'ennemi en échec pendant que Gomez avec le corps principal continuait sa marche sur la Havane.

Un des officiers d'ordonnance du maréchal Campos a été tué à ses côtés par une balle dans la poitrine au moment où le maréchal lui donnait un ordre.

### Société des Voyageurs de Commerce

Paris, 26 décembre. — L'assemblée générale annuelle de la société la Protection mutuelle des Voyageurs de Commerce, a eu lieu ce soir à 8 heures 1/2, 10, rue de Lancry, sous la présidence de M. Georges Carton.

Après une courte allocution du président, le secrétaire général a donné lecture du rapport annuel et financier de la Société.

Ce rapport constate que la protection mutuelle des voyageurs n'a fait que prospérer depuis sa fondation.

M. Georges Carton a procédé ensuite à la distribution des médailles honorifiques données aux sociétaires honoraires et participants pour leur dévouement à l'œuvre.

La réunion s'est terminée par des éloges au conseil d'administration.

Un banquet suivi de concert et de bal, sous la présidence de M. Henri Brisson aura lieu samedi prochain.

# Chronique Régionale

### Association des Percepteurs

L'Association fraternelle des Percepteurs et Receveurs spéciaux du Nord vient de procéder au renouvellement triennal de son bureau. Etait ainsi :

Président : M. Milon, percepteur de Commengies ; vice-président : M. Horton, percepteur de Roubaix-Ouest ; trésorier : M. Coillet, percepteur d'Erche ; secrétaire : M. Vincent, percepteur d'Annetières.

## Chronique Locale

## ROUBAIX

### Victimes du devoir

La ville de Roubaix, aura payé un large tribut à la Patrie, dans l'expédition de Madagascar. A la liste déjà longue des soldats Roubaisiens morts dans la grande île Africaine, vient s'ajouter encore deux enfants de Roubaix, décédé à l'hôpital d'évacuation d'Ankaboka.

Ce sont : Louis-Joseph Deleschise, né le 18 juin 1872, à Roubaix, soldat de 1re classe au 1e régiment de génie, décédé le 3 novembre 1895 et Albert-Auguste Leman, né le 3 octobre 1873, soldat de 2e classe, à la 5e compagnie des tirailleurs algériens, décédé le 17 septembre 1895.

Comme on peut le constater, la nouvelle du décès de M. Leman, n'est connu à Roubaix, qu'après trois mois et demi.

Il y a là une grave incurie dans l'administration militaire. La dépêche donnant les décès n'est en effet partie d'Ankaboka, que le 27 novembre 1895. Pourquoi le retard apporté dans l'annonce de la mort de M. Leman.

Une enquête doit être faite et tous les patriotes roubaisiens la demandent.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles de MM. Deleschise et Leman.

### Bouchée de pain

Dans la journée du 26 décembre, l'œuvre de la Bouchée de pain a distribué 490 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 2060 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du refuge de nuit 25 lits sur 29 ont été occupés.

### Les incendies

**Une descente du Parquet**

Le Parquet représenté par MM. Delalé, juge d'instruction ; Dorez, greffier et Prudhomme, substitut, se déchaînent hier après-midi à Roubaix pour continuer les enquêtes relatives aux nombreux incendies qui se sont déclarés à Roubaix depuis quelque temps. Accompagnés de MM. Duvoyer, commissaire central et Bouligue, commissaire de police, il s'est rendu successivement à la ferme Cruoque ; chez M. Wanboutte, rue des Arts ; à la Société l'Alimentation chevaline ou de récents incendies ont eu lieu.

**Abandonnez l'usage du Gaz** qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre centimes le litre, jouit des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

La préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

# TOURCOING

### *Adjudication des fournitures des Hospices pour 1896*

Hier à 2 heures après-midi, a eu lieu à l'Hospice-Général, rue d'Havré, l'importante adjudication des fournitures générales nécessaires à l'Hospice et à l'Hôpital civil pour l'année 1896.

M. Didry-Dubreuvet, président, présidait, assisté de son collègue M. Joseph Rasson ; étaient en outre présents, MM. Duhamel père et fils, propriétaires des établissements hospitaliers, et Bulté, receveur municipal.

Les soumissionnaires étaient en grand nombre présents à la séance d'adjudication.

Il y avait 125 lots à adjuger, classés sous les rubriques suivantes : Comestibles et épiceries, chauffage et éclairage ; buanderie, lingerie et habillement ; cuirs ; articles divers.

M. Vandenbroucke a été déclaré adjudicataire de la fourniture de la viande aux prix ci-après ; 1 fr. 45 pour le bœuf, 25.500 kilos à fournir ; 1 fr. 83 pour le veau et le mouton, 4.760 kilos mouton et 2.760 kilos de veau.

M. Catry, adjudicataire de la bière, à 10 fr. 68 l'hectolitre, 76,000 litres ; M. Xavier Dubrulle, pour le vinaigre, à 2 fr. 98 le kilo, 4,250 kilos ; le même, pour les œufs, à 6 fr. 95 le cent.

M. Vanderplancke a été déclaré adjudicataire des cercueils à 5 fr. 45 l'un, nous sommes loin déjà des cercueils, à 22 sous, comme il y a plusieurs années.

La fourniture des médicaments évaluée 4,000 francs est échue à M. Bucher, de la pharmacie Centrale de Lille, au rabais de 24 0/0 ; il était du reste seul soumissionnaire.

Les vins et spiritueux seront adjugés lundi. Les échantillons déposés ont été goûtés hier.

Les rabais obtenus sur l'ensemble des fournitures atteignent une somme qu'à première vue on peut évaluer à dix mille francs au moins.

### Arrestation pour vol

Sous cette rubrique, nous avons relaté dans notre numéro de dimanche matin, l'arrestation pour vol de deux paires de caoutchouc, au préjudice de Mme Vaneslus, du nommé Camille Piat, 18 ans, journalier, rue du Tilleul.

Cet individu conduit à Lille pour être mis à la disposition du Parquet a avoué au magistrat instructeur, M. Deblock, avoir commis ce vol en compagnie des nommés Jules Vandesteene, 20 ans, raffacheur et Henri Desmet, 17 ans, demeurant tous deux rue du Tilleul, cour Masquelier, qui, à la suite d'un rendez-vous donné livré contre eux ont été arrêtés hier matin vers onze heures au moment où ils passaient rue de la Paix.

Ils ont été écroués et seront transférés à Lille ce matin.

### Tapage nocturne

L'avant-dernière nuit, le garde-champêtre Bénève, en tournée, rue du garrier de la Croix-Rouge fût attiré par le tapage qu'occasionnait le nommé Henri D..., 34 ans, domestique, demeurant Chemin des Trois Pierres.

Il l'invita à se taire et à retourner chez lui, mais comme ce dernier ne tint aucun compte des recommandations de l'agent, celui-ci s'empressa de calmer son ardeur en l'informant qu'une contravention serait relevée à sa charge.

### Contravention

La police a dressé hier matin procès-verbal à la charge de M. C..., Auguste, cabaretier, rue de Guisnes, pour avoir laissé servir dans son établissement, des consommations par une jeune fille, C... Marie, 19 ans, non munie du certificat réglementaire.

**Mouveaux.** — Les gardes de Mouveaux ont arrêté hier matin et amené à la gendarmerie le nommé Gervais-Joseph Baligand, 48 ans, né à Molde, près de Saint-Amand, qui se livrait en cette commune la mendicité.

Cet individu, qui n'exerce aucune profession, n'a pas de domicile fixe et n'est muni d'aucun papier, sera en plus poursuivi pour vagabondage.

**Marcq-en-Barœul.** — C'est lundi prochain, 30 courant, à 8 heures du soir, à l'estaminet du Gymnase (Pont), qu'aura lieu l'assemblée générale de l'Alliance républicaine de Marcq-en-Barœul.

Elle se fera sous la présidence de M. Dron, député et aura pour but la ratification des statuts élaborés par le Comité provisoire désigné à cet effet, ainsi que la nomination du Bureau définitif.

Les Statuts sont déposés audit estaminet, où on peut en prendre connaissance et où on peut se faire inscrire comme adhérent. Aucune convocation individuelle ne sera envoyée, les affiches et les publications par les journaux en tiendront lieu. Les personnes inscrites et celles désirant se faire inscrire pourront seules prendre part aux délibérations.

# LILLE

### La Tombola Roulleau

Le tirage de la tombola organisée par les amis du sculpteur J. Roulleau, au profit de sa veuve et de son fils, s'est opéré le samedi 21 décembre 1895, à l'atelier du peintre Brispot, en présence des organisateurs.

Les numéros gagnants sont les suivants :

5-45 16 49 33 37 53 64 92 106 110 144 158 164 179 184 182 237 277 290 300 327 335 391 394 396 409 426 434 437 440 455 465 470 474 480 485 492 494 495 519 529 535 540 542 543 544 565 577 579 592 599 639 638 640 654 685 697 707 713 718 730 739 743 744 749 752 773 796 835 845 864 865 871 873 883 893 908 920 921 941 958 959

Parmi les gagnants qui ont pris des billets par notre intermédiaire, nous pouvons citer : M. Carouge, de Saint-Amand ; Mademoiselle, par Mayet ; M. Auguste Picard, inspecteur d'assurances ; paysage de Jourdenet ; M. Auguste Lavenant, de Tours : paysage de Laurent ; M. Rajat, avocat à Lille ; pendule de Bouchard ; M. Mathelin, ingénieur à Lille : marine de Carlos Lefevre ; M. Cuvelier, à Bailleul ; fleurs de Guillonet.

Les gagnants peuvent seul réclamer les lots (sur présentation des billets) à M. Vigneron, au Palais de l'Industrie (porte IV), à Paris ; soit adresser leurs billets à M. Georges Robert, qui se fera adresser les lots gagnés au *Progrès du Nord*, où on pourra les retirer.

# LE NORD

**Armentières.** — *Rixe.* — Mercredi, vers 10 heures 1/2 du soir, plusieurs consommateurs étaient attablés au Café de France, rue de Lille, quand pour un motif futile une discussion surgit tout-à-coup entre eux et dégénéra bientôt en rixe. La police immédiatement prévenue accourut, mais l'un des combattants nommé J. X..., qui se trouvait en état d'ivresse, insulta grossièrement l'agent Bantigny qui l'arrêta sur-le-champ.

### DOUAI

**Auberchicourt.** — Dimanche 22 décembre, ont eu lieu les élections pour la nomination du maire et des deux adjoints. La municipalité réactionnaire qui avait donné sa démission a été remplacée par des républicains. M. Lambert a été élu maire ; MM. Consil et Robert, adjoints.

### DUNKERQUE

*Chronique maritime.* — Le steamer anglais « Massar » est passé à Gibraltar le 22 décembre, allant du Danube à Dunkerque (attendu vers le 28 courant).

— Le steamer anglais « Methley-Hall » est passé à Perim le 21 décembre, allant de Bombay à Dunkerque avec devoirs graines (attendu vers le 19 janvier).

— Le steamer anglais « Lacerne », venant de la Plata, ayant diverses marchandises et environ 2000 balles laine pour Roubaix et Tourcoing, est entré le 26 courant à Dunkerque.

### UN GARDE-CHASSE

*assommé à coups de crosse de fusil*

Une très grave affaire vient de se produire à Rosendaël.

Hier, vers 5 heures du soir, M. Lefebure, garde-chasse, faisait une tournée dans les dunes avec son beau-fils, lorsqu'il aperçut deux individus, d'allures suspectes, qui lui firent l'effet de braconniers.

Pendant que son beau-fils et lui se dirigeaient d'un côté opposé, pour faire un mouvement enveloppant et prendre les deux hommes entre les deux chasseurs en délit, ceux-ci marchaient tranquillement, sans s'apercevoir de la manœuvre dont ils étaient l'objet.

Lefebure, s'étant approché de l'un des deux inconnus, voulut l'arrêter, mais l'autre se rebella énergiquement. Se voyant en fâcheuse position, le garde-chasse fit un saut.

L'autre braconnier, arrivant aussitôt, asséna sur la tête de Lefebure des coups de crosse de fusil qui lui mirent le crâne et le visage en sang.

Sur ces entrefaites, le braconnier arrêté s'était dégagé. Son compagnon et lui prirent la fuite avant l'arrivée du beau-fils du garde, laissant ce dernier tâter ses plaies sanglantes.

Une perquisition opérée ce matin au domicile d'un nommé F... que Lefebure avait reconnu comme l'un des deux rôdeurs, a fait découvrir un fusil muni de sang et de sable.

Malgré cette trouvaille caractéristique, F... nie énergiquement toute culpabilité.

La gendarmerie saisie de l'affaire, a ouvert une enquête.

# PAS-DE-CALAIS

### ARRAS

### Le drame d'Aix-Noulette

Lethiot, l'auteur de ce drame, qu'on avait d'abord cru pendu dans le bois d'Aix, vient de se constituer prisonnier au bureau de police d'Arras. Après avoir rôdé dans le bois pour échapper aux recherches de la gendarmerie, Lethiot était venu à pied d'Aix à Arras. Une fois en ville, il s'était fait conduire en voiture au commissariat. Il a raconté toute son histoire à M. Chabol, commissaire central, qui l'a fait conduire sous bonne garde, au parquet d'abord, puis en prison, en attendant qu'on le mette à la disposition du parquet de Béthune.

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*. 30

# La Dame en gris

— Vous n'avez cependant pas à vous tourer de la situation actuelle. Voulez-vous donc l'aggraver ?

— On ne me traitera pas comme un imbécile !

— Eh ! qui y pense ? On vous offre les honneurs de la guerre. Ce que je vous dis là n'est pas très moral, mais c'est très pratique. J'y ai quelque mérite, croyez-le, car j'ai pleuré la jeune femme qui a été votre victime...

— Si je pouvais la ressusciter... dit Charles d'un air sombre. Oh ! ce serait la meilleure vengeance à tirer de Marie-Anne !... La pauvre petite malheureuse ! Je en a fait bien peu pour la tuer. Elle n'avait pas de parents... Elle ne s'est guère défendue... Un soupir, un regard, et c'était fait... On ne viendra à bout de l'autre comme elle. Elle est d'attaque ! Mais c'est égal, qu'elle prenne garde tout de même !

— Songeriez-vous donc à la frapper ?

— Je ne sais pas encore ce que je ferai... Cette femme-là me rend fou ! Quand je pense à la voix. Mais sûr je ferai quelque chose !

— Elle aussi. Ne l'oubliez pas.

Charles hocha la tête, sans répondre et reprit : « Elle qui fut à nous, mais sans cœur. Il faudrait reprendre maître de lui. Au bout d'un instant, il dit :

— C'est une fameuse coquine ! Mais elle ne m'empêchera pas de parvenir. Vous pouvez le lui dire.

— Est-ce que vous n'avez pas peur qu'en sortant elle ne vous fasse arrêter.

— Si vous aviez été libre de le faire, les uns ou les autres, ce serait déjà fait... Mais vous craignez le scandale et aussi de compromettre Marie-Anne. Et je vous tiens tous, je le sens bien.

— Toute contrainte a des bornes. Quand la somme des dangers que l'on doit craindre de vous dépassera celle des malheurs qu'on éclat peut causer, tout sera dit...

— Eh bien ! Tout sera dit, monsieur ; je mène une existence misérable et qui me dégoûte. C'est une façon de finir.

— Tout cela ne détourne autour de soi, comme un véritable monstre !

— Comme un monstre, oui ! Puisque je ne peut pas obtenir la pitié, je jouissance à laquelle j'ai droit. Eh bien ! Malheur aux heureux !

Daumiat comprit qu'il n'obtiendrait aucune concession de ce révolté, et voyant la raison impuissante, il ce prend au hasard. Il voulut cependant résumer la situation en une proposition définitive :

— Si vous vous décidez à partir, comme on vous le demande et comme tout vous conseille, j'irai vous me trouver, je vous en faciliterai les moyens. Vous n'aurez affaire qu'à moi : la fierté sera sauve.

Charles eut un mouvement d'émotion, se traita se crispement, il dit :

— Si je n'avais rencontré que des gens comme vous, je ne serais pas en cette place.

— Et bien ! s'écria Daumiat, repris d'espérance, rachetez-vous...

— Non ! Il est trop tard ! Même si je le voulais, je ne le pourrais pas.

L'homme de lettres fit un geste d'abandon, et, tournant la porte, il sortit.

VII

Il était deux heures lorsque Daumiat revint chez Mme Descharmais. La jeune femme l'attendait, le front à la vitre, ne perdant pas du regard la rue, dans son impatience d'apprendre ce qui, suivant elle, devait décider de sa vie. Elle vit l'homme de lettres descendre de voiture devant la maison. Il était seul. Un nuage passa devant les yeux d'Annie, elle ses jambes plient : elle pensa : Je suis perdue. Jacques a refusé de venir, il ne l'aimène pas ! Tous est fini ! Il a trouvé à son ami, il ne cédera à personne. Cependant le coup de sonnette de Daumiat la fit bondir, et devançant ses domestiques, elle courut lui ouvrir la porte. Elle le prit par le main. Elle entraîna l'amisson de l'incapable de parler, l'interrogea anxieusement d'un coup d'œil.

— Rassurez-vous, dit Daumiat, il me suit.

Annie laissa tomber sa main sur un fauteuil, et des larmes de reconnaissance coulèrent sur son visage. Elle respira avec délices. Il lui sembla qu'elle sortait de l'enfer et qu'elle entrait dans le paradis.

— Ca n'a pas été commode, reprit l'écrivain. Il résistait avec acharnement. Mais la certitude de le trouver personne au rendez-vous ce soir, l'assurance que je lui ai donnée, qu'il apprendrait de vous la triste vérité. Fort décidé. Quand je l'ai quitté, son oncle était avec lui. J'ai tenu à prévenir le devantn pour plus prévoir.

La jeune femme remercia Daumiat d'un signe de tête. Maintenant qu'elle était sûre d'obtenir la satisfaction qu'elle désirait si ardemment, elle paraissait saisie de crainte. Elle resta silencieuse un instant, poussant avec douleur que c'était seulement une implacable curiosité qui remuait, pour une heure, Jacques auprès d'elle. Mais qu'importait le motif de son retour, puisqu'elle allait le voir, après avoir tant désespéré qu'il revint. Puis Daumiat d'idée, elle demanda :

— Et ma lettre, l'avez-vous remise à celle qui devait la lire ?...

— Je l'ai remise, mais ce n'est pas celle qui devait la lire qui l'a lue... C'est son fils !...

— Il était présent ?

— Non ! Il flanait sans doute dans la pièce voisine. Mais, en entendant prononcer votre nom, il est entré, sans plus de précaution qu'un loup dévorant les yeux d'un agneau, ses jambes plient : elle pensa : Je suis perdue. Jacques a refusé de venir, il ne l'amène pas ! Tous est fini ! Il a trouvé à son ami, il ne cédera à personne. Cependant le coup de sonnette de Daumiat la fit bondir, et devançant ses domestiques, elle courut lui ouvrir la porte. Elle le prit par la main. Elle entraîna l'amisson de l'incapable de parler, l'interrogea anxieusement d'un coup d'œil.

— Rassurez-vous, dit Daumiat, il me suit.

Annie laissa tomber sa main sur un fauteuil, et des larmes de reconnaissance coulèrent sur son visage. Elle respira avec délices. Il lui sembla qu'elle sortait de l'enfer et qu'elle entrait dans le paradis.

— Ca n'a pas été commode, reprit l'écrivain. Il résistait avec acharnement. Mais la certitude de le trouver personne au rendez-vous ce soir, l'assurance que je lui ai donnée, qu'il apprendrait de vous la triste vérité. Fort décidé. Quand je l'ai quitté, son oncle était avec lui. J'ai tenu à prévenir le devantn pour plus prévoir.

La jeune femme remercia Daumiat d'un signe de tête. Maintenant qu'elle était sûre d'obtenir la satisfaction qu'elle désirait si ardemment, elle paraissait saisie de crainte. Elle resta silencieuse un instant, poussant avec douleur que c'était seulement une implacable curiosité qui remuait, pour une heure, Jacques auprès d'elle. Mais qu'importait le motif de son retour, puisqu'elle allait le voir, après avoir tant désespéré qu'il revint. Puis Daumiat d'idée, elle demanda :

— Et ma lettre, l'avez-vous remise à celle qui devait la lire ?...

— Je l'ai remise, mais ce n'est pas celle qui devait la lire qui l'a lue... C'est son fils !...

— Et cependant, Annie...

Elle le saisit avec une force extraordinaire et le tenant dans ses bras :

— Oh ! ne dis pas que je ne t'ai pas aimé ! Ne pense pas que j'aime ta mère par plus que tout au monde, plus que ma vie... Si je t'avais moins aimé...

— Tu n'aurais pas été criminelle, malheureuse ! s'écria-t-il.

— Les yeux d'Annie s'agrandirent, sa physionomie prit une expression d'exaltation terrible, et avec un accent qui fit vibrer les nerfs de Jacques :

— Eh bien ! Oui ! c'est vrai ! J'ai tout subordonné à toi ! Je t'ai pris comme j'ai voulu, comme je me suis frappée dans cet amour même. Oh ! Jacques, si tu savais !

— Ce que je sais est déjà épouvantable... Cependant je ne sais pas tout... Et je veux tout savoir... Tu m'as fait dire que la serais sincère, que tu m'apprendrais l'horrible vérité que je cherche depuis un an, la devinant, sans le percevoir tout entière... J'en veux connaître tous les détails, tu m'entends, tous ! Parle ! Achève donc mon indulgence, s'il ne peut que tu en sois encore digne, mais dis-moins tout, même l'horrible, même l'infâme... Montre-moi ton complice tel qu'il est... Que j'aie le droit, en le haïssant plus complètement, de te détester un peu moins toi-même.

— Oh ! Jacques !... me détester... toi, est-ce possible ?

— Oui, crie furieusement le jeune homme. Si ce bandit n'est pas le plus affreux des monstres, alors c'est que tu es la plus méprisable des créatures !... Donc, défends-toi, charge-le pour l'innocenter !

— Lâche besogne ! sanglota Annie, retombant à genoux, et se cachant le visage dans ses mains crispées.

(*A suivre*) Georges OHNET.